

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société SolarCleans S.à.r.l. a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un hall d'assemblage dans la zone d'activités ZARO à Grass.

(N° du dossier : EAU/AUT/25/0924)

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du2.9 OCT. 2025
2 9 OCT. 2025

Steinfort, le



Le bourgmestre



Le secrétaire communal